Chimie Macromolélaire et Supramoléculaire : COR-709
Été 2010

Syllabus

Heures de classe : À détermier
Locale : À détermier
Professeur : Eli Zysman-Colman
Bureau : D1-2133
Tel : 821-7922
Eli.Zysman-Colman @usherbrooke.ca
Site web du cours :
http://pages.usherbrooke.ca/ezysmancolman/courses/cor709_2010sum_fr.php
Heures de disponibilité: Rien d'officiel mais si ma porte est ouverte, je ferai tout l'effort pour vous voir. Vous pouvez toujours m'envoyer un courriel pour demander un rendez-vous. Je suis souvent disponible.

Textes supplémentaire :

1. Lehn, J-M.; *Supramolecular Chemistry : Concepts and Perspectives*, VCH. [link]
2. Steed, J.W., Atwood, J.L.; *Supramolecular Chemistry*, Wiley. [link]
3. Balzani, V.; Scandola, F.; *Supramolecular Photochemistry*, Ellis Horwood [link]
4. Voir les références sur le site web du cours.

Évaluation:

Proposition de recherche	30%
Présentation de la proposition	30%
Présentation de sujet	20%
Analyse critique d'un article	10%
Participation	10%
	100%

Format du cours: Dans les premiers cours pour la partie magistrale, les présentations du matériel seront faite sous forme de présentations PowerPoint.

Les diapos clées sont disponible sur le web.

Quelques hyperliens aux références sont disponibles sur le web.

Conseils: Prenez du temps de lire les articles suggérés avant d'entrer en cours.

Chimie Macromolélaire et Supramoléculaire : COR-709
Été 2010

Objectif :
Le cours est basé sur la chimie supramoléculaire et touchera sur la synthèse des systèmes supramoléculaires ainsi que leurs propriétés physiques et leurs divers applications dans ce domaine fascinant.

Sujets couverts :
1. La reconnaissance moléculaire
2. La templation
3. L'autoassemblage et l'autoorganization
4. La catalyse supramoléculaire
5. La photophysique supramoléculaire
6. Les machines et appareils supramoléculaires

Plagiat
Un document dont le texte et la structure se rapporte à des textes intégraux tirés d'un livre, d'une publication scientifique ou même d'un site Internet, doit être référencé adéquatement. Lors de la correction de tout travail individuel ou de groupe une attention spéciale sera portée au plagiat, défini dans le Règlement des études comme « le fait, dans une activité pédagogique évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui. ». Le cas échéant, le plagiat est un délit qui contrevient à l'article 8.1.2 du Règlement des études : « tout acte ou manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique. » À titre de sanction disciplinaire, les mesures suivantes peuvent être imposées : a) l'obligation de reprendre un travail, un examen ou une activité pédagogique et b) l'attribution de la note E ou de la note 0 pour un travail, un examen ou une activité évaluée. Tout travail suspecté de plagiat sera référé au Secrétaire de la Faculté des sciences.